PTGE ALLIER AVAL

COMPTE-RENDU

REUNION DU COPIL RESTREINT

11 AVRIL 2024

Membres présents :

- **Pierre BOUTET** – Association des maires du Puy-de-Dôme
- **François DESMOLLES** – Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme
- **Fabienne LAROUDIE** – DDT du Puy-de-Dôme
- **Bertrand NICOLAS** – Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme
- **Pierre RIOL** – Vice-Président de la CLE/Comité de Territoire – Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- **Pierre ROUSSEL** – CEN Auvergne
- **Pierre SAUVAT** – Fédération Régionale d'Agriculture Biologique Auvergne Rhône-Alpes
- **Vincent TARDIF** – Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne Rhône-Alpes
- **Alexandre VERDIER** – Président de la CLE/Comité de Territoire – Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- **Christophe VIAL** – Clermont Auvergne Métropole

Membres en visioconférence :

- **Dorothée JEHAES** – DREAL Auvergne Rhône-Alpes
- **Mickael LELIEVRE** – Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Allier

Membres excusés :

- **René BEYLOT** – Vice-Président de la CLE/Comité de Territoire – Association des maires de l'Allier
- **Gérard BONJEAN** – Communauté de communes Auzon Communauté
- **Sylvain DURIN** – Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
- **Jean LAURENT** – Conseil Départemental de l'Allier
- **Alain LEMAIRE** – Association des maires de l'Allier
- **Vincent MAZELIER** – SIAEP Dore Allier
- **Pierre PAGESSE** – Communauté d'Agglomération Pays d'Issoire
- **MISEN/DDT de l'Allier**
- **Agence de l'Eau Loire-Bretagne – délégation Allier Loire amont**

Agents techniques présents :

- **Julien MARTENS** – Chambre Départementale d'Agriculture de l'Allier
- **Lucile MAZEAU** – SAGE Allier aval / Etablissement public Loire
- **Maïwenn ROCHARD** – PTGE Allier aval / Etablissement public Loire

Ordre du jour :

1 - Présentation et validation du cahier des charges pour un marché qui sera lancé dans le cadre du PTGE Allier aval, afin d'élaborer les programmes d'actions et de réaliser l'analyse économique et financière associée.

2 - Questions diverses.

Composition du compte-rendu :

1 – RELEVE DE DECISIONS

2 – PRINCIPAUX ECHANGES

3 – ANNEXES

1 – RELEVE DE DECISIONS

Concernant la gouvernance du marché envisagé :

- **Validation de conserver la gouvernance du PTGE Allier aval à deux échelles** :
  - Comité technique (COTECH) pour préparer les éléments méthodologiques et résultats.
  - Comité de Territoire restreint (COPIL restreint) pour valider les éléments méthodologiques, résultats intermédiaires et préparer les Comités de Territoire.

- **Validation de convier au COTECH des agents techniques** des structures membres (voire non membres ponctuellement) **ayant des connaissances et compétences sur les sujets économiques.**

- **Les validations du Comité de Territoire interviendront à la fin des différentes phases de l'étude :**
  - Elaboration du scénario de référence
  - Elaboration des scénarios alternatifs
  - Analyse économique et financière et choix du programme d'actions final

  Ceux-ci seront systématiquement précédés d'un COPIL restreint.
  Les validations par le Comité de Territoire ne devront pas être remises en question lors des phases suivantes de l'étude.

Autre point de gouvernance globale du PTGE Allier aval :

- Demande de la Fédération Régionale d'Agriculture Biologique d'intégrer le COTECH. **Validation du COPIL restreint sous condition de consultation des membres du COTECH.**

Concernant le contenu du cahier des charges/marché :

Sur la base de la version 2 du cahier des charges envoyée au COPIL restreint (CCTP analyse eco PTGEAA V2).

- Supprimer les terminologies *« le cas échéant »* dans la rédaction (p.26, p.28, p.38).

- Compléter les sources pour les activités touristiques et de loisirs dans le tableau des indicateurs p.16 avec *: « Clermont Auvergne Tourisme »* et *la branche tourisme du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.*

- La Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Puy-de-Dôme a des chiffres plus récents qu'elle pourra transmettre.

- Clarifier la phrase p.26 : *« Dans la continuité du travail de prospective effectué pour la co-construction du scénario de référence, le prestataire devra amener les acteurs à identifier des actions possibles pour respecter les Volumes Potentiellement Mobilisables pour tous les usages et optimiser la gestion de l'eau en anticipant et s'adaptant au changement climatique. La répartition des volumes prélevables théoriques proposée dans l'étude HMUC pourra être rediscutée dans la co-construction des scénarios d'actions en fonction des volontés politiques et solutions proposées par les participants.*

- Proposition de modification : « Lors de la co-construction des scénarios d'actions, la répartition entre usagers des volumes prélevables théoriques proposée dans l'étude HMUC pourra être

adaptée sans remettre en cause le volume global défini. Cette adaptation éventuelle résultera des volontés politiques et solutions proposées par les participants.

- **Validation des deux propositions de tranche optionnelle** :
    - Evaluation d'actions pour lesquelles peu de références existent
    - Travail sur les scénarios alternatifs de l'axe Allier une fois les Volumes Potentiellement Mobilisables définis.

  Pour l'évaluation d'actions pour lesquelles peu de références existent : le guide INRAE mentionne le terme « agroécologie ». Ce terme n'est pas défini dans le guide et n'est pas partagé par les membres du COPIL restreint. La définition de ce terme et ce qui sera évalué dans cette tranche optionnelle sera à discuter avec le bureau d'études.

- L'horizon temporel de l'analyse économique (2070) ne correspond pas aux analyses prospectives d'évolution des ressources HMUC (2050). **Validation du principe de considérer que les résultats de la prospective à 2050 seront les mêmes pour 2070.**

2 – PRINCIPAUX ECHANGES

M. Alexandre VERDIER, président de la CLE du SAGE Allier aval et du Comité de Territoire du PTGE Allier aval, ouvre la séance en remerciant les membres de l'assemblée de leur présence.

Il présente l'objet de la réunion qui est d'échanger sur le projet de cahier des charges afin de poursuivre l'élaboration du PTGE Allier aval.

1 – Présentation et validation du cahier des charges pour un marché qui sera lancé dans le cadre du PTGE Allier aval, afin d'élaborer les programmes d'actions et de réaliser l'analyse économique et financière associée.

Mme Maïwenn ROCHARD, présente l'avancée actuelle du PTGE et le marché envisagé (cf diaporama) :

- Le diagnostic de territoire est finalisé. Il est composé d'un état des lieux socio-économique, un état des lieux aménagement du territoire, les parties de diagnostic et d'analyses prospectives de l'étude HMUC et la synthèse des réunions territoriales qui ont eu lieu en mai et juin 2023. Ce diagnostic sera soumis à validation du Comité de Territoire le jeudi 23 mai après-midi.
- Il reste à effectuer la définition de scénarios d'actions qui seront à analyser économiquement et financièrement pour choisir le programme final à mettre en place. Le marché envisagé porte sur ces phases.

M. Julien MARTENS demande si, comme évoqué en COTECH, les liens entre l'agriculture et l'utilisation de l'eau apparaissent plus dans la version actuelle du cahier des charges, car ceux-ci n'étaient pas très présents dans la version présentée en COTECH.

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : le cahier des charges a bien été complété par quelques phrases, qui apparaissent en rose dans la version envoyée au COTECH post-réunion, pour appuyer sur la nécessité d'étudier ce lien économique entre eau et agriculture.

M. Bertrand NICOLAS : au-delà de la partie économique liée à l'eau, il y a également l'occupation du territoire qui est à prendre en compte. Il faut prendre en compte les effets potentiels (économiques ou non) liés à la désertification des territoires et notamment le retrait de l'agriculture à certains endroits sur le dynamisme du territoire. Il y a un enjeu de préservation de l'existant.

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : cette partie rentre plutôt dans l'analyse multicritères. Ce sont des éléments qui seront à retravailler à partir des propositions du bureau d'études pour affiner ce qu'on veut voir apparaître en éléments de comparaison.

Fabienne LAROUDIE précise que cette préoccupation rejoint l'idée de projet de territoire. Si on décide collectivement qu'on veut maintenir les activités actuelles, on doit mettre en place les actions associées pour y parvenir.

M. Pierre BOUTET demande de préciser en quoi consiste une analyse coûts-bénéfices.

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : l'objectif est d'évaluer pour chaque action les coûts de mise en œuvre et les bénéfices monétaires que cela va apporter pour la collectivité (le territoire). Par exemple, pour une mise en place d'un système de goutte-à-goutte, on somme les coûts monétaires de mise en place (installation, fonctionnement, énergie…) et en bénéfices les produits de la vente des productions alimentées par ce goutte-à-goutte. Pour chaque action et programme d'actions d'un

scénario alternatif donné, on somme l'ensemble des coûts et bénéfices et on les compare avec l'ensemble des coûts et bénéfices du scénario de référence. Cela vise à évaluer si une action donnée et un programme d'actions sont pertinents ou non.

M. Pierre RIOL : ces phases de marché sont-elles superposables ? Est-ce que le marché dure 2 ans et demi en prenant chaque phase indépendamment ou en les superposant ?

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : la présentation des durées de réalisation dans le diaporama ne superpose pas les phases mais le temps de réalisation global estimé (28 mois) superpose bien les phases. Par exemple tout ce qui va être inclus dans l'analyse économique sera déjà identifié dans les phases précédentes. Il y a quelques mois qui se chevauchent entre des périodes de validation et la préparation des phases suivantes. Si on veut gagner quelques mois, on risque de grignoter sur les réunions de co-construction qui sont importantes pour le PTGE.

M. Alexandre VERDIER précise qu'on recherche bien un consensus au maximum donc on doit prendre le temps que la co-construction du programme d'actions soit acceptée.

Mme Fabienne LAROUDIE : il faudra qu'on réaborde la gouvernance de cette étude car elle nécessite des connaissances et compétences dans des domaines qui ne parlent pas forcément à tout le monde, pour les approches économiques, en COTECH notamment. Il faudra peut-être identifier, au sein des différentes structures qui composent le Comité de Territoire, des appuis d'experts techniques qui peuvent nous aider à analyser et mieux comprendre les rendus du bureau d'études. Autrement, on risque de se confronter à des impasses sur les interprétations et les marges de manœuvre possibles.

M. Pierre ROUSSEL confirme que ce type d'analyses ne sont pas évidentes à appréhender. Il faut veiller à ce que les résultats soient compréhensibles pour les décideurs, ce qui n'est pas simple.

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : effectivement l'analyse coûts-bénéfices est demandée dans ce type de projets mais n'est pas adaptée aux projets en lien avec l'environnement. C'est un sujet qui devra bien être discuté avec la gouvernance. L'analyse multicritères sera sûrement moins objective que l'analyse coûts-bénéfices mais reflètera mieux les volontés du territoire.

M. Christophe VIAL : certaines parties du cahier des charges incluent le terme « le cas échéant », notamment pour des justifications méthodologiques. Je propose de supprimer ces termes, car nous devons avoir dans tous les cas les éléments de compréhension pour prendre les décisions.

M. Julien MARTENS demande un éclaircissement sur la différence entre analyse coût-bénéfices et analyse financière et dans quels cas chacune est menée. Par exemple, pour un projet de retenue collective concernant 10 agriculteurs ou une retenue individuelle, lequel va jusqu'à l'analyse financière ?

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : les deux projets seront analysés financièrement. Dans le cas de la retenue collective, l'analyse coûts-bénéfices prendra en compte l'investissement effectué par l'ensemble de ces 10 agriculteurs alors que l'analyse financière analysera la rentabilité économique de mettre en place cette retenue pour chaque agriculteur pris individuellement. Pour le projet de retenue individuelle, les mêmes éléments seront utilisés pour l'analyse coûts-bénéfices et l'analyse financière, à l'exception des subventions dont pourrait bénéficier l'agriculteur pour mettre en place sa retenue, qui ne sont pas comptabilisées dans l'analyse coûts-bénéfices mais le sont pour l'analyse financière. Pour les deux projets, dans l'analyse coûts-bénéfices, les coûts totaux (et bénéfices) de mise en place des retenues seront également sommés aux coûts des autres actions du scénario alternatif dans lequel s'inscrit ce projet afin de pouvoir évaluer l'impact du scénario dans sa globalité.

M. Pierre BOUTET demande ce que signifie le terme « agroécologie » dans la proposition d'inclure en tranche optionnelle des évaluations d'actions pour lesquelles peu de références existent.

M. Bertrand NICOLAS complète cette question en soulevant qu'il ne faut pas opposer agriculture conventionnelle et agroécologie.

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : ce terme provient du guide INRAE *d'Analyse économique et financière des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau à composante agricole* qui a servi de base pour l'élaboration du cahier des charges. Il n'est pas défini clairement et sera à clarifier avec le bureau d'études en charge de la prestation.

Mme Fabienne LAROUDIE et **Mme Lucile MAZEAU** précisent que pour les solutions fondées sur la nature il y a un peu plus de références que pour l'agroécologie et le terme et ce qui est entendu est plus cadré. Quelques bureaux d'études ont travaillé sur les gains économiques des solutions fondées sur la nature et on a des exemples locaux dans les contrats territoriaux qui mettent en place ce type d'actions au bénéfice de la ressource.

M. Vincent TARDIF demande s'il existe des choses normées au niveau national sur ces éléments du cahier des charges. Il faudrait éviter de retomber dans le processus de l'étude HMUC Allier qui a construit un cahier des charges sur des éléments qui n'étaient pas normés ou pas aussi développés qu'aujourd'hui, où on fait une étude HMUC au niveau bassin Allier et on a finalement une autre étude HMUC qui arrive au niveau du bassin de la Loire. Il ne faudrait pas qu'une étude socio-économique au niveau bassin vienne interférer avec ce qu'on fait au niveau local. Il faut partir sur des choses assez normées pour ne pas qu'il y ait des effets de comparaison qui créent des distorsions sur notre territoire. On doit avoir des éléments mesurables et comparables dans le temps

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : à ce jour c'est le guide INRAE qui cadre cette méthodologie pour les PTGE. La méthodologie globale de conduite d'une analyse coûts-bénéfices est également normée. Par contre, l'évaluation à proprement parler des coûts et bénéfices n'est pas normée et dépend des territoires et actions envisagées. En général, les prestataires s'appuient sur des références, enquêtes, etc. Des méthodologies sont cependant associées aux approches monétaires de certains coûts et bénéfices non monétarisables directement. Les méthodologies d'analyse économique et financière sont donc bien normées pour avoir des choses comparables dans le temps.

M. Christophe VIAL : pour la question d'inclure le secteur de l'axe Allier en tranche optionnelle, il est indispensable de l'intégrer car c'est un secteur clé où les volumes potentiellement mobilisables peuvent être répartis différemment. La méthodologie restera la même que sur les autres secteurs, il suffira d'attendre d'avoir les éléments.

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : effectivement ce sera la même méthodologie. Cependant, il y a le niveau bassin qui pose question sur le traitement de cet axe, car il faudra sûrement inclure le Haut-Allier, des acteurs à un niveau bassin et l'Etablissement public Loire en tant que gestionnaire du barrage de Naussac. Le travail à mener sera peut-être plus global et demandera de préciser des éléments que nous n'avons pas au moment de la rédaction de ce cahier des charges.

Mme Lucile MAZEAU complète ces propos en précisant qu'on veut aider le bureau d'études à se positionner sur le cahier des charges. Aujourd'hui on n'a pas toute la dimension de la prestation à fournir avec les enjeux y attenant. On ne sait pas exactement à quoi aboutiront les études HMUC Allier et axe Loire, si on sera sur les bonnes fourchettes, etc.

Mme Fabienne LAROUDIE précise qu'on peut être transparent sur les éléments dont on n'a pas connaissance aujourd'hui. On a un an d'élaboration sur le scénario de référence qui nous permettra

d'échanger avec le niveau bassin et normalement de donner de la visibilité et préciser les éléments qu'on pourrait attendre sur l'axe Allier.

M. Alexandre VERDIER : il vaut mieux le maintenir en tranche optionnelle, même si les candidats auront du mal à chiffrer cette prestation elle sera au moins prévue dans ce marché.

Mme Maïwenn ROCHARD présente le budget prévisionnel global de l'étude et les financements envisagés.

M. Alexandre VERDIER précise qu'en plus des 50% envisagés de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et en attente de la réponse des FEDER et FEADER, en cas de réponse négative ou de compléments restants à apporter, il faudra aller voir les collectivités (départements, EPCI et régions qui ont la compétence économique…). On est bien sur un PTGE, « projet de territoire », donc les territoires doivent jouer le jeu.

Mme Fabienne LAROUDIE : la condition demandée par l'Etablissement public Loire, de lancer une étude seulement si elle est financée à 100%, implique d'attendre la décision d'aide officielle de l'Agence de l'Eau notamment, même si les échanges préalables ont permis d'assurer que l'Agence pouvait s'engager. Cela pose la question de l'adéquation entre ce fonctionnement et la réalité du portage du fonctionnement des CLE et du PTGE.

Mme Lucile MAZEAU : avec l'étude HMUC on va finaliser une stratégie, on a des lignes de financement pour les SAGE. Mais l'autre difficulté que l'on rencontre avec l'Agence de l'Eau est qu'on n'a pas de visibilité de financements pour les PTGE. On a l'objectif de mener une étude de scénarios techniques concernant la ressource en parallèle de l'étude socio-économique. Pour l'instant, on n'a pas de visibilité pour le financement d'une telle étude qui rentre aussi dans le cadre du PTGE. Le FEADER a également une ligne mais qui concerne les actions agricoles et pas les études.

Mme Fabienne LAROUDIE : on a également commencé à regarder du côté du Fonds Vert Etat ce qui était disponible et les modalités pour le volet « appui à l'ingénierie ». L'enveloppe globale pour le département est très faible donc ça ne pourra pas couvrir dans tous les cas les 50% complémentaires à l'Agence de l'Eau.

Les **Chambres de Commerce et d'Industrie et d'Agriculture** présentes au COPIL restreint indiquent qu'elles n'ont pas de possibilité d'apport de financement.

M. Bertrand NICOLAS : il pourrait être intéressant de voir avec qui M. Sébastien LOUBIER, qui a participé à la rédaction du guide INRAE, a travaillé, s'il connaît des bureaux d'études capables de répondre à ce marché.

Mme Fabienne LAROUDIE : il arrive également que l'INRAE se positionne sur des marchés en complément de bureaux d'études.

M. Julien MARTENS : sur la capacité des Chambres d'Agriculture à accompagner l'étude, on fera le maximum mais il ne faut pas s'imaginer qu'on connaît tout et tout le monde et qu'on peut tout faire.

M. Vincent TARDIF complète en alertant sur le fait que les techniciens des Chambres ne doivent pas se substituer au bureau d'études. Ils pourront orienter vers le bon interlocuteur mais il faudra veiller à ne pas mobiliser trop de leur temps.

M. Christophe VIAL demande un éclaircissement de la phrase suivante écrite dans le cahier des charges dans la partie d'identification des actions : « La répartition des volumes prélevables théoriques

proposée dans l'étude HMUC pourra néanmoins être rediscutée dans la co-construction des scénarios d'actions en fonction des volontés politiques et solutions proposées par les participants. »

Réponse de Mme Lucile MAZEAU : pour les volumes potentiellement mobilisables on aura des éléments plus stabilisés. Pour les volumes prélevables, si on parle de gestion des prélèvements au regard de la période, il reste une fourchette à définir ensemble. On n'a pas de données à ce stade à fournir au futur bureau d'études en charge de l'étude socio-économique. On va discuter de la répartition entre usages sur la situation actuelle. Suivant les capacités de chaque usager d'agir et de rentrer dans une démarche d'économie d'eau, cette répartition pourra être ajustée par territoire. C'est le PTGE qui décidera de comment réattribuer des volumes d'eau économisés par un acteur ou une catégorie d'usagers.

Mme Fabienne LAROUDIE : l'étude HMUC s'arrêtera aux volumes prélevables et sur une répartition par usages en situation actuelle, sur les prélèvements nets actuellement identifiés. C'est le PTGE qui pourra faire bouger ces lignes.

M. Pierre SAUVAT : ce qui pourra être rediscuté c'est bien la répartition, ce n'est pas le volume.

M. Christophe VIAL : il faut faire attention à ne pas remettre en cause les volumes prélevables globaux définis dans HMUC. Il faudrait préciser cette phrase dans ce sens-là.

Mme Fabienne LAROUDIE : par rapport au planning défini, on aurait quand même intérêt collectivement à démarrer l'étude le plus tôt possible, c'est-à-dire en fin d'année 2024. J'entends bien toutes les limites qui ont été présentées. Mais si on démarre en mars-avril 2025, avec la co-construction du scénario de référence prévue sur 11 mois, cela nous amène à mars 2026, année d'élections municipales qui entraînera une recomposition de la Commission Locale de l'Eau. On aura d'autres difficultés qui pourront facilement nous retarder. C'est un message d'alerte que je ferai remonter au préfet.

M. Alexandre VERDIER : si on peut démarrer en décembre 2024 ce serait idéal. Plus vite on peut acter des phases d'études en Comité de Territoire, mieux on pourra avancer.

2 - Questions diverses.

M. Pierre SAUVAT demande que la Fédération Régionale d'Agriculture Biologique puisse intégrer le COTECH du PTGE dans la continuité de la représentation de la FRAB au COPIL restreint et au vu des sujets économiques qui sont traités dans le PTGE Allier aval.

Le COTECH sera consulté à ce sujet.

Les membres de l'assemblée n'ayant plus de remarques, **M. Alexandre VERDIER** remercie les participants et annonce le prochain COPIL restreint qui aura lieu le jeudi 16 mai de 11h à 12h pour préparer la réunion de validation du diagnostic du PTGE Allier aval. Il clôture la séance.

M. Alexandre VERDIER

Président de la CLE du SAGE Allier aval et du Comité de Territoire du PTGE Allier aval

3 – LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : *liste des participants*

Annexe 2 : *présentation*

Annexe 1 : liste des participants

PTGE Allier aval - COPIL restreint
11 avril 2024 - CLERMONT-FERRAND

Collège	NOM	Prénom	Structure	Excusé	Signature
ELUS	BEYLOT	René	*Vice-Président de la CLE - Association des maires de l'Allier*	*1*	
ELUS	BONJEAN	Gérard	*Communauté de communes Auzon Communauté*	*1*	
ELUS	BOUTET	Pierre	*Association des maires du Puy-de-Dôme*		
ELUS	DURIN	Sylvain	*Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes*	*1*	
ELUS	LAURENT	Jean	*Conseil Départemental de l'Allier*		
ELUS	LEMAIRE	Alain	*Association des maires de l'Allier*	*1*	
ELUS	MAZELIER	Vincent	*SIAEP Dore Allier*	*1*	
ELUS	PAGESSE	Pierre	*Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire*	*1*	
ELUS	RIOL	Pierre	*Conseil Départemental du Puy-de-Dôme*		
ELUS	VERDIER	Alexandre	*Président de la CLE - Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne*		
ELUS	VIAL	Christophe	*Clermont Auvergne Métropole*		
USAGERS	DESMOLLES	François	*Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Puy-de-Dôme*		
USAGERS	LELIEVRE	Mickael	*Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Allier*		Visioconférence
USAGERS	NICOLAS	Bertrand	*Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme*		
USAGERS	ROUSSEL	Pierre	*CEN Auvergne*		
USAGERS	SAUVAT	Pierre	*Fédération régionale de l'agriculture biologique AURA*		
Usagers	TARDIF	Vincent	CCI T63		
	Julien	Martens	Ch agri 03		
USAGERS	TARDIF	Vincent	*CCI Auvergne Rhône-Alpes*		
ETAT			*MISEN de l'Allier*	*1*	
ETAT			*Agence de l'Eau Loire-Bretagne - délégation Allier Loire amont*	*1*	
ETAT	JEHAES	Dorothée	*DREAL*		
ETAT	LAROUTE	Fabienne	*MISEN du Puy-de-Dôme*	x	

Annexe 2 : présentation

FINANCEURS

PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN ALLIER AVAL
COMITÉ DE TERRITOIRE (COPIL) RESTREINT
11 AVRIL 2024

11/04/2024

ETAPES RESTANTES

1. Diagnostic d'adéquation besoins / ressources actuels et à venir (prospective), en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique

Finalisé

Validation Comité de Territoire
23 mai 2024

2. Définition de scénarios d'actions et de volumes d'eau, selon la période de prélèvement, à associer aux actions

Marché envisagé :
2025-2026-2027 (28 mois)

3. Analyse économique et financière des différents programmes d'actions puis **choix** d'un programme final

4. Mettre en place les actions retenues

5. Suivre et évaluer leur mise en œuvre

Échéance 6 à 12 ans

A partir de 2027

RÉUNION COPIL RESTREINT

11/04/2024

QUELQUES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le territoire :

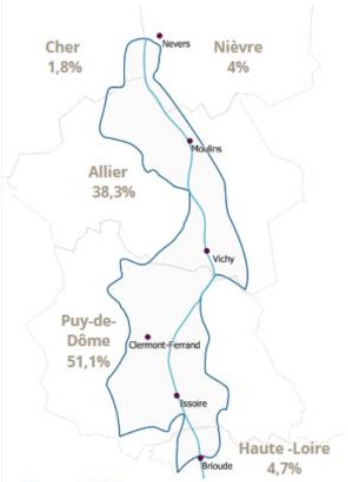

Démographie :

- 780 000 habitants → territoire attractif, augmentation population due majoritairement au solde migratoire.
- Installation dans les grandes villes et le département du Puy-de-Dôme.
- Baisse de population dans les territoires ruraux entre deux grandes villes.

Occupation du sol :

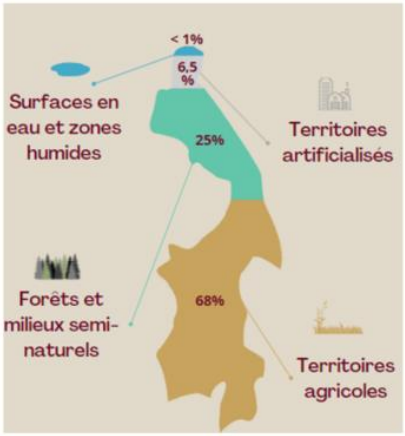

11/04/2024

QUELQUES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

Economie globale :

- 12,4% chômage en 2019 (12,9% en France).
- 124 000 établissements productifs (secteur dominant : commerce, transports et services divers)
  - Dont 20% employeurs (24 300)
  - Dont 27,5% ayant un usage potentiellement professionnel de l'eau (31 000)
- 315 000 emplois au lieu de travail
- 22Mds€ de valeur ajoutée (8,5% de la région AuRA)

Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité, bassin Allier aval, 2022

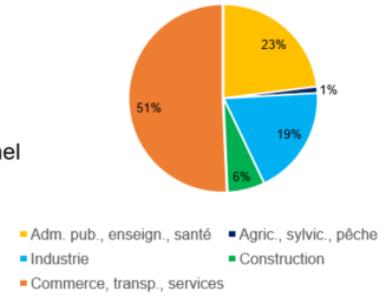

RÉUNION COPIL RESTREINT

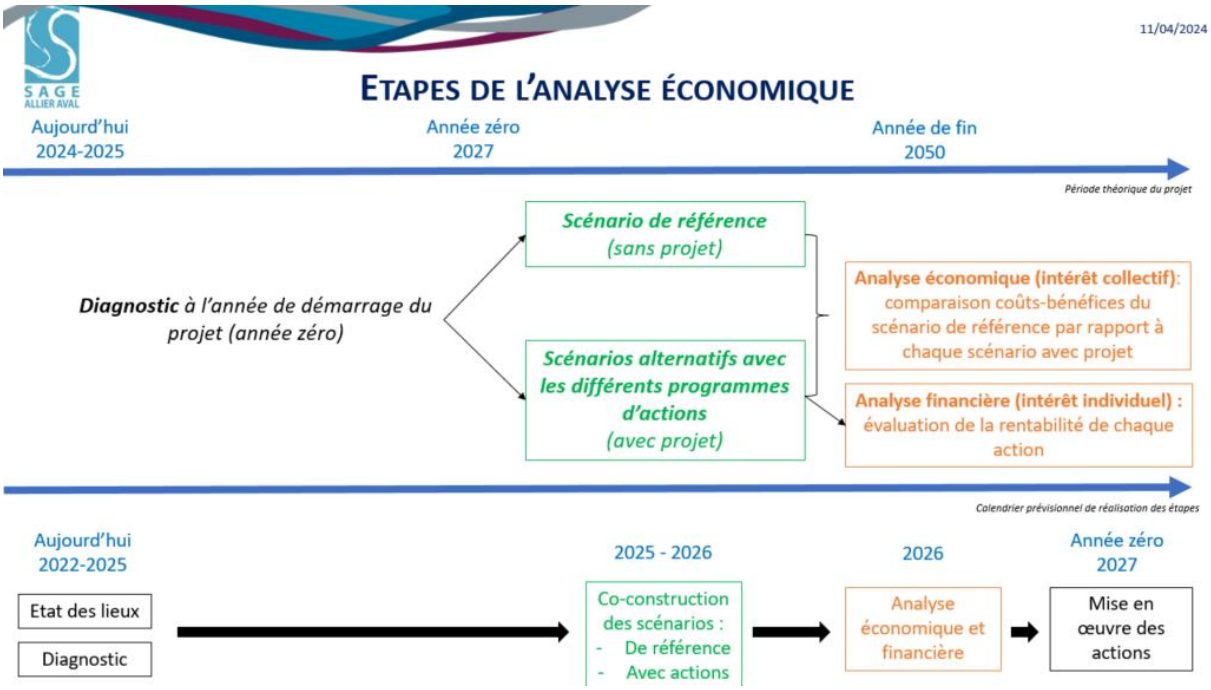
11/04/2024
ETAPES DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE
Aujourd'hui
2024-2025
Année zéro
2027
Année de fin
2050
Période théorique du projet
Diagnostic à l'année de démarrage du projet (année zéro)
Scénario de référence (sans projet)
Scénarios alternatifs avec les différents programmes d'actions (avec projet)
Analyse économique (intérêt collectif): comparaison coûts-bénéfices du scénario de référence par rapport à chaque scénario avec projet
Analyse financière (intérêt individuel) : évaluation de la rentabilité de chaque action
Calendrier prévisionnel de réalisation des étapes
Aujourd'hui
2022-2025
2025 - 2026
2026
Année zéro
2027
Etat des lieux
Diagnostic
Co-construction des scénarios :
- De référence
- Avec actions
Analyse économique et financière
Mise en œuvre des actions

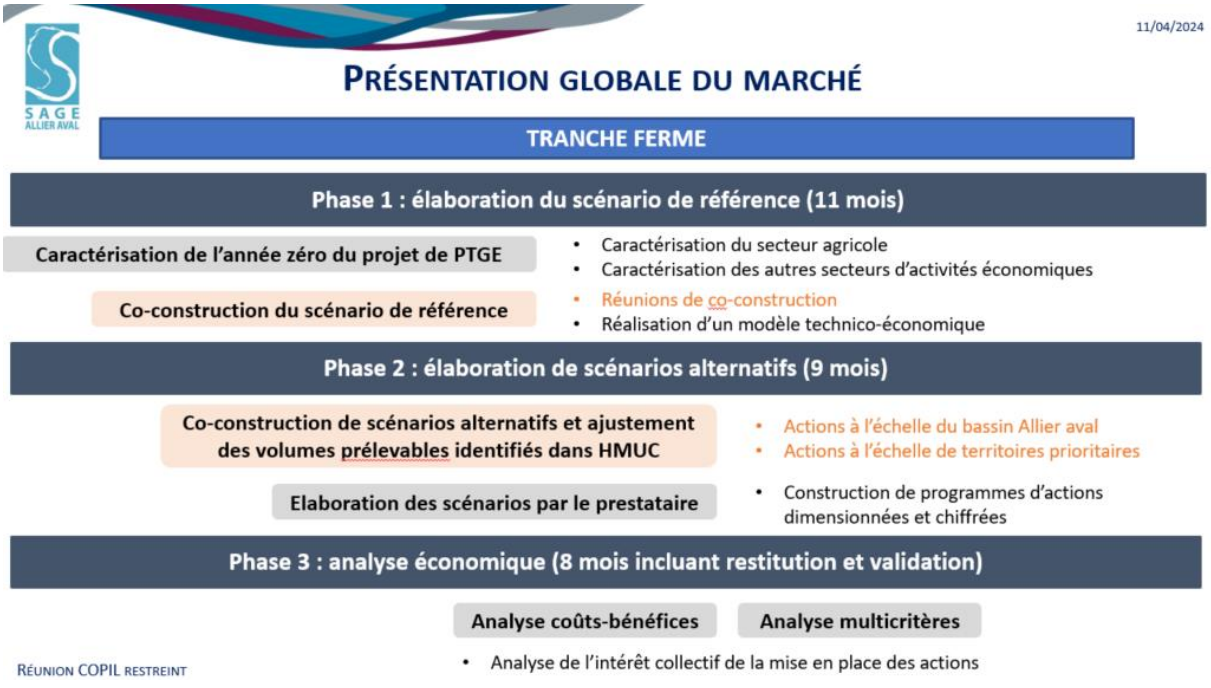
11/04/2024
PRÉSENTATION GLOBALE DU MARCHÉ
TRANCHE FERME
Phase 1 : élaboration du scénario de référence (11 mois)
Caractérisation de l'année zéro du projet de PTGE
• Caractérisation du secteur agricole
• Caractérisation des autres secteurs d'activités économiques
Co-construction du scénario de référence
• Réunions de co-construction
• Réalisation d'un modèle technico-économique
Phase 2 : élaboration de scénarios alternatifs (9 mois)
Co-construction de scénarios alternatifs et ajustement des volumes prélevables identifiés dans HMUC
• Actions à l'échelle du bassin Allier aval
• Actions à l'échelle de territoires prioritaires
Elaboration des scénarios par le prestataire
• Construction de programmes d'actions dimensionnées et chiffrées
Phase 3 : analyse économique (8 mois incluant restitution et validation)
Analyse coûts-bénéfices
Analyse multicritères
• Analyse de l'intérêt collectif de la mise en place des actions
RÉUNION COPIL RESTREINT

11/04/2024

PRÉSENTATION GLOBALE DU MARCHÉ

Phase 3 : analyse économique et financière (8 mois incluant restitution et validation)

Analyse coûts-bénéfices

Analyse multicritères

- Analyse de l'intérêt collectif de la mise en place des actions

➢ **Pour les scénarios qui présentent un intérêt collectif = analyse économique « positive »** → **Analyse financière**

- Analyse de l'intérêt individuel pour chaque action

PRESTATIONS A BONS DE COMMANDE

Réunions supplémentaires (16 max)	• Phase 1 : 3 réunions • Phase 2 : 9 réunions • Phase 3 : 2 réunions • COPIL : 2 réunions
Territoire supplémentaire (1 max)	• Caractérisation scénario de référence • Caractérisation scénarios alternatifs • Analyse économique
Scénario alternatif supplémentaire (4 max)	• Construction du scénario • Identification maîtres d'ouvrages, financeurs, dimensionnement et chiffrage actions

RÉUNION COPIL RESTREINT

11/04/2024

PRÉSENTATION GLOBALE DU MARCHÉ

TRANCHES OPTIONNELLES (PROPOSITIONS)

- Evaluation d'actions pour lesquelles peu de références existent (agroécologie, développement de filières, solutions fondées sur la nature…) ?
- Travail sur les scénarios alternatifs de l'axe Allier (une fois les VPM définis) ?
- Autres besoins ?

RÉUNION COPIL RESTREINT

11/04/2024

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Hypothèse (optimiste) démarrage décembre 2024
Hypothèse probable : démarrage mars-avril 2025

Durée prévisionnelle : 28 mois

RÉUNION COPIL RESTREINT

11/04/2024

BUDGET PRÉVISIONNEL ET FINANCEMENTS ENVISAGÉS

Budget prévisionnel

Estimation coût total	HT	TVA	TTC
Tranche ferme	416 667 €	83 333 €	500 000 €
Tranche optionnelle	25 000 €	5 000 €	30 000 €
Prestations à bons de commande	108 333 €	21 667 €	130 000 €
Total	550 000 €	110 000 €	660 000 €

Estimation effectuée pour le COTECH – non actualisée pour le COPIL restreint

→ Les montants doivent être ajustés

Financements envisagés

Scénario 50% AELB			
	Montant TTC	Montant HT	*Part*
Total des dépenses prévisionnelles	660 000 €	550 000 €	100%
Participation AELB demandée	330 000 €		*50%*
Participation FEDER demandée		297 000 €	*54,0%*
Reste à trouver	33 000 €		*0,0%*

RÉUNION COPIL RESTREINT

POINTS D'ÉCHANGE : DÉROULÉ GLOBAL

Gouvernance	Composition comité de pilotage/suivi : COTECH + COPIL restreint ?
Phases de travail et validation	• 5 notes méthodologiques • 4 documents intermédiaires • 1 document final • 8 COPIL • Validations par le Comité de Territoire ? COPIL restreint ?
Engagement parties prenantes au PTGE	Contact avec acteurs, données, validation, diffusion de questionnaires éventuels…
Autres remarques ?	

RÉUNION COPIL RESTREINT

FINANCEURS

MERCI !

Contacts:
Maiwenn.ROCHARD@eptb-loire.fr